

France Valley obtient son agrément AMF

France Valley a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers comme Société de Gestion (sous le numéro GP-14000035), sur ses trois métiers : les Groupements Forestiers, souscrits par des particuliers par l'intermédiaire de Conseillers en Gestion de Patrimoine ou de Banques Privées, le Capital Investissement (clubs deals réservés aux family offices et particuliers fortunés) et la gestion de fonds de supports immobiliers pour des investisseurs institutionnels. Avec la transposition de la directive européenne AIFM, les Groupements Forestiers sont considérés comme des fonds d'investissement et doivent être gérés par une Société de Gestion agréée et disposer d'un dépositaire. Cette disposition est de nature à renforcer la protection les investisseurs.

[Lire la suite](#)